



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau  
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Amandine GUERSING *AG*  
Tél. : 03 87 34 83 50  
Fax : 03 87 34 34 19  
Mél : amandine.guersing@moselle.gouv.fr  
Réf. : AG/JM

Monsieur le Directeur  
IMMOBILIERE METROPOLE  
7 rue maréchal Joffre

57100- THIONVILLE

Objet : Dossier de déclaration concernant la création du  
lotissement «le Rastenne» à HETTANGE-GRANDE  
Accord immédiat

Metz, le 5 Juin 2013

P. J. : 1 dossier  
Récépissé de déclaration

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Rejet d'eaux pluviales dans le cadre de la création du lotissement «le Rastenne» situé sur le ban communal d'HETTANGE-GRANDE**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **24 Mai 2013**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2013-00050**
- Dossier réalisé par : **ECOLOR**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Par ailleurs, vous veillerez à équiper l'aval du bassin de rétention enterré d'une vanne d'obturation. Cet équipement permettra de circonscrire au bassin une éventuelle pollution accidentelle. Cet équipement n'était pas prévu dans votre projet. Il est cependant obligatoire.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie d'HETTANGE-GRANDE où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :  
- ECOLOR

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE\_POTIER